



Syndicat des eaux du plateau des Rousses

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 09 JUIN 2026 A 18H00

Présents :

- Les Rousses : Alain DESPREZ – Isabelle ARBEZ
- Bois d'Amont : Philippe RENVOISE – Mickaël LANAUD
- Prémanon : Yanis ANDREBE
- Lamoura : Dominique DEVILLERS
- Lajoux : Thierry GRENARD
- Septmoncel : Mathieu DELOBELLE – Patrick MONTEVECCHIO

Absents : Laurent MERAT (pouvoir à Yanis ANDREBE) – Camille PERILLAT (pouvoir à Thierry GRENARD) – Sophie LHEUREUX

Secrétaire de séance : Patrick MONTEVECCHIO

Le 09 juin 2026 à 18h00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Alain DESPREZ, Président.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance** – *Délibération n°2026-3-19*
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026** *Délibération n°2026-3-20*
3. **Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) – Exercice 2025** – *Délibération n°2026-3-21*
4. **Choix du bureau d'étude pour la réalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable** – *Délibération n° 2026-3-22*
5. **Personnel : création et suppression de poste** – *Délibération n° 2026-3-23*
6. **Questions et informations diverses**
 - Structure tarifaire de l'eau
 - Page Internet du SIE sur le site Internet de la Mairie de Les Rousses

1) 2026-3-19 - Désignation d'un secrétaire de séance

Patrick MONTEVECCHIO est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

2) 2026-3-20 - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente.

3) 2026-3-21 – Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) – Exercice 2025 et approbation définitive des résultats

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction comptable M49 applicable aux services publics d'eau potable, le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document de clôture budgétaire de l'exercice 2025.

Le CFU remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion. Il retrace de manière exhaustive :

- l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2025,
- la situation financière du Syndicat,
- les résultats de l'exercice,



- et l'exécution conforme du budget voté.

Le CFU est soumis à l'approbation du Comité syndical, après transmission par le comptable public.

a) Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement :

- les charges à caractère général (énergie, entretien, analyses, prestations de services),
- les charges de personnel,
- les charges financières,
- les dotations aux amortissements.

Montant total des dépenses de fonctionnement : 1 264 349.05 €

b) Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement :

- de la vente d'eau,
- des redevances,
- des produits de gestion courante,
- et des éventuelles subventions d'exploitation.

Montant total des recettes de fonctionnement : 1 486 535.29 €

Le résultat de fonctionnement est le suivant :

Résultat de l'exercice 2025 :

Excédent : 222 186.24 €

Résultat cumulé avec report antérieur : + 1 577 241.83 €

Résultat de clôture : + 1 799 428.07 €

Ce résultat traduit la capacité du service à financer ses charges courantes.

c) Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- les travaux sur les réseaux,
- les acquisitions de matériel,
- les études,
- le remboursement du capital des emprunts.

Montant total des dépenses d'investissement : 1 477 274.64 €

d) Recettes d'investissement :

Les recettes comprennent :

- les subventions perçues,
- les emprunts éventuels,
- l'autofinancement,
- les amortissements.

Montant total des recettes d'investissement : 864 982.48 €

Le résultat d'investissement est le suivant :

Résultat de l'exercice 2025 :

Déficit : - 612 292.16 €

Résultat cumulé : - 223 457.87

Résultat de clôture : - 835 750.03 €

Le résultat global de clôture du budget eau potable, toutes sections confondues, s'établit comme suit :



Section	Résultat
Fonctionnement	+ 1 799 428.07 €
Investissement	- 835 750.03 €
Résultat global	+ 963 678.04€

Ce résultat reflète la situation financière du Syndicat à la fin de l'exercice 2025.

L'exécution budgétaire 2025 fait apparaître :

- une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement ;
- un niveau de recettes conforme aux prévisions ;
- la poursuite du programme d'investissement sur les réseaux ;
- une situation financière saine permettant d'assurer les investissements futurs.

Le niveau d'épargne permet au Syndicat de financer ses projets tout en garantissant le maintien de la qualité du service rendu.

M. le Président précise que dans l'année à venir, un budget de 600 000 € d'investissement est prévu. Toutefois, la baisse progressive de la consommation d'eau par abonné représente un enjeu financier pour le Syndicat, car elle entraîne une diminution des recettes. L'objectif reste de garantir que l'eau produite et potabilisée soit effectivement acheminée jusqu'aux usagers, sans perte sur le réseau.

Actuellement, la consommation moyenne est de 88 m³ par abonné, pour environ 5 200 abonnés. Avec un prix de vente de l'eau fixé à 3,20 €/m³, le chiffre d'affaires théorique s'élève à environ 1 464 320 €. Cependant, le Syndicat ne perçoit réellement qu'environ 33 % de cette somme, le reste correspondant notamment à la TVA, aux redevances de l'Agence de l'eau et aux prestations de Suez.

La tendance générale est donc à un affaiblissement progressif des recettes, lié à la diminution de la consommation des ménages, malgré une hausse du nombre d'abonnés estimée à 1,2 % par an.

Par ailleurs, le coût des matériaux a fortement augmenté, notamment lors de la crise en Ukraine, ce qui impacte le coût des travaux. Des investissements importants sont également à prévoir dans les prochaines années, conformément aux préconisations du schéma directeur.

Le Compte Financier Unique 2025 retrace fidèlement l'exécution budgétaire et la situation financière du Syndicat.

Le Président quitte la séance.

M. Patrick Montevécchio prend la présidence.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget eau potable,
- constate les résultats de l'exercice,
- autorise leur reprise au budget 2026,
- décide d'affecter définitivement les résultats.

M. le Président demande aux élus de transmettre au Syndicat les informations relatives aux programmes de travaux d'urbanisme prévus au cours du prochain mandat, afin de permettre une anticipation des besoins, des interventions à réaliser et des budgets nécessaires.

4) 2026-3-22 – Choix du bureau d'étude pour la réalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable et actualisation de la demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Monsieur Le Président rappelle la procédure en cours relative à la l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable , d'un PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) et du géoréférencement de l'ensemble du réseau en classe A.



Il rappelle notamment le caractère obligatoire de ces études instaurées par l'article L 2224-7-1 du CGCT et la directive 2020/2184 relative à la qualité des EDCH (eau destinée à la consommation humaine).

Il présente le rapport d'analyse des offres rédigé par le cabinet ingénierie CK.

Au vu des propositions des candidats et après analyse des offres :

- Le cabinet ARTELIA avec une note de 46,77 est l'offre économiquement la plus avantageuse et la plus pertinente techniquement après entretien et négociation.

Patrick MONTEVECCHIO fait part de son analyse :

- Nicot : mémoire technique jugé faible, mais offre financièrement intéressante. La présentation n'a toutefois pas été convaincante.
- Artelia : proposition appréciée pour la qualité technique, la qualité des réponses apportées et l'option de géoréférencement du réseau, proposée à un prix très compétitif.
- Altereo : bonne présentation également, mais absence de références dans le dossier transmis.

M. le Président indique qu'avec l'offre d'Artelia, le géoréférencement de l'ensemble du réseau est inclus. Artelia s'appuie sur des références de travaux réalisés pour d'autres collectivités. M. le Président a pris contact avec ces collectivités afin d'obtenir des retours d'expérience : 11 réponses ont été reçues, dont 10 très positives et une faisant part d'une réserve concernant le respect du calendrier et le suivi de l'opération. Le bilan reste globalement très favorable.

M. le Président propose d'attribuer le marché au CABINET ARTELIA.

Les membres du conseil syndical approuvent ce choix à l'unanimité.

Les entreprises non retenues seront informées de la décision. Elles disposeront d'un délai de 10 jours pour formuler un éventuel recours.

La notification à Artelia interviendra après validation par l'Agence de l'eau de l'éligibilité de notre demande de subvention.

5) 2026-3-23 – Personnel : création et suppression de poste

Suite à la promotion interne d'un agent administratif, il est proposé au comité syndical de :

- supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet (2h40/sem) et de créer un poste d'attaché à temps non complet (2h40/sem) à compter du 15 juin 2026.

Le comité syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

6) Questions et informations diverses

- 📌 Structure tarifaire de l'eau :

Le prix de l'eau potable

Service de l'eau potable. SIE du plateau des Rousses. Tarifs 2025		
Part délégataire Suez Eau France		
Part fixe annuelle 65 € HT	Part variable	
	Part variable de 0 à 100m ³	Part variable > 100m ³
	0,93 € HT / m³	1,395 € HT / m³



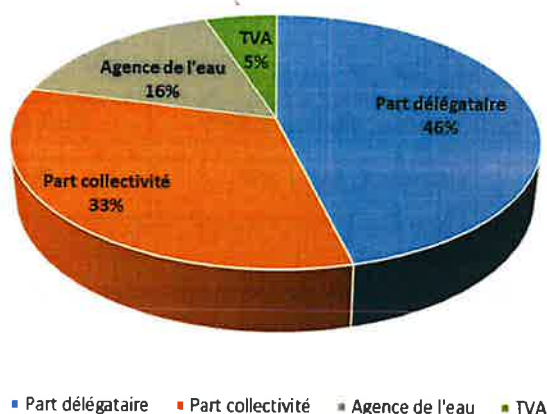
Part collectivité SIE du plateau des Rousses		
Part fixe annuelle 40 € HT	Part variable	
	Part variable de 0 à 100m ³	Part variable > 100m ³
	0,6641 € HT / m³	0,99 € HT / m³
Prélèvements des organismes publics		
Redevance de l'Agence de l'eau performance des réseaux : 0,01 € HT /m³		
Redevance de l'Agence de l'eau sur la consommation : 0,43€ HT /m³		
Redevance de l'Agence préservation des ressources : 0,0765 € HT /m³		
TVA 5,5%		

Evolution de la facture type 120m³ (Source RPQS)

FACTURE 120 m ³ AU 1 ^{ER} JANVIER	2023	2024	2025	VARIATION 24-25 (%)
Part fixe Déléataire	64,20 €	69,32 €	66,88 €	-3,51%
Part variable Déléataire	106,35 €	114,83 €	110,80 €	-3,51%
Part fixe Collectivité	40,00 €	40,00 €	40,00 €	0,00%
Part variable Collectivité	86,21 €	86,21 €	86,21 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	9,18 €	9,18 €	9,18 €	40,93%
Lutte contre la pollution	33,60 €	34,80 €	s/o	
Consommation eau potable	s/o	s/o	1,20 €	
Performance des réseaux	s/o	s/o	51,60 €	
Prix total HT	339,54 €	354,34 €	365,87 €	3,25%
TVA	18,67 €	19,49 €	20,12 €	3,25%
Prix total TTC	358,21 €	373,82 €	385,99 €	3,25%
Prix au m ³	2,9851 €	3,1152 €	3,2166 €	3,25%



Répartition des recettes de la facture 120 m³ du service d'eau potable 2025



Dans le cadre du contrat avec Suez, un questionnaire a été envoyé à 3 600 abonnés. 136 personnes ont répondu, soit un taux de participation de 2,9 %.

À la question « À combien estimez-vous le prix du litre d'eau facturé ? », le prix moyen indiqué par les répondants est de 0,19 €/litre, alors que le prix réel est d'environ 0,3 centimes / litre. À titre de comparaison, avec un centime d'euro, on obtient environ 3 litres d'eau du robinet, tandis qu'un litre d'eau en bouteille en supermarché est vendu autour de 0,40 €.

La réglementation prévoit que le montant total des parts fixes ne doit pas dépasser 40 % de la facture type INSEE basée sur une consommation de 120 m³.

La mise en place des unités de logement (UL) permet une répartition plus équitable des charges fixes. Par exemple, pour un immeuble de 50 logements, il y a une part fixe par appartement ainsi qu'une part fixe liée au compteur général. Cela permet que chaque logement contribue davantage aux charges fixes du Syndicat en fonction du nombre réel d'abonnements. Le même principe s'applique notamment pour les centres de vacances, avec une unité de logement définie pour 5 chambres.

Cette définition des unités de logement a été mise en place lors du renouvellement du contrat avec Suez en 2016. Avant cette date, la part fixe du Syndicat était alignée sur celle de Suez. À la suite de réclamations des usagers, elle avait été abaissée de 52 € à 40 €. Pour maintenir l'équilibre financier du Syndicat, cette baisse de la part fixe avait toutefois été compensée par une augmentation de la part variable, ce qui a conduit à une répartition moins équitable puisque l'ensemble des abonnés a supporté cette évolution.

Concernant l'Agence de l'eau, celle-ci fonctionne comme une « grande tirelire » organisée par bassin (notamment le bassin Rhône Méditerranée Corse pour le SIE). La politique de bassin est définie par un préfet coordonnateur de bassin pour une durée de 5 ans. Le Syndicat bénéficie de ces financements dans le cadre de la protection de la ressource en eau. En partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Fédération de pêche, certains projets peuvent être financés jusqu'à 70 %.

Dans le contrat de délégation, un coefficient d'actualisation K1 permet de faire évoluer le prix du délégataire à la hausse ou à la baisse en fonction de plusieurs indices économiques :

- **ICHT** : indice INSEE du coût horaire du travail ;
- **FSD** : indice INSEE des frais et services divers ;
- **TP10a** : indice INSEE des travaux publics liés à l'eau potable ;
- **Indice électricité 105 347 66** ;
- **Indice produits chimiques 105 34821**.



$$K1 = 0,15 + \left(0,35 * \frac{ICHT - E}{ICHT - E_0}\right) + \left(0,24 * \frac{FSD2}{FSD2_0}\right) + \left(0,11 * \frac{TP10a}{TP10a_0}\right) + \left(0,09 * \frac{010534766}{010534766_0}\right) + \left(0,06 * \frac{010534821}{010534821_0}\right)$$

- ✦ Le Syndicat dispose actuellement d'un marché à bons de commande de 2 800 000 € jusqu'en 2028. Il reste environ 395 000 € disponibles pour 2027. Une enveloppe supérieure pourrait éventuellement être mobilisée en cas d'urgence dans le cadre d'un marché unique.

À partir de 2028, un nouveau marché à bons de commande devra être lancé par appel d'offres. Cette nouvelle consultation permettra d'avoir une vision plus précise de l'évolution des coûts (prix de la fonte, coût horaire de la main-d'œuvre, carburants, matériaux...) et d'évaluer la nécessité ou non d'ajuster le prix de l'eau.

Pour les opérations de très grande ampleur, le recours à l'emprunt pourra être nécessaire.

- ✦ Prochain Comité syndical : mardi 8 septembre 2026 à 18h, Ronan TISSIER du cabinet IRH présentera le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable 2025.
- ✦ Dans la journée du 8 septembre 2026 : réunions de suivi de la Délégation de Service Public.
- ✦ Mercredi 9 septembre 2026 : visite des installations du syndicat.
- ✦ Visite de l'usine de production d'eau potable dont la date est à définir.

Séance levée à 19h59
Le Secrétaire de séance

Le Président,

Patrick MONTEVECCHIO




Alain DESPREZ

